

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022 Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseilléesNe pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

Justification de l'utilisation

déconseillée

Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V. Denariusstraat 11 4903 RC Oosterhout The Netherlands Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique +32 (9) 255 1717 (9-17h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

BCLP; Belgique - FR

Page 1/15

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022

Numéro de révision 2.01

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
			règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
			nº 1272/2008 [CĹP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-
0.1 - <1 %							17-XXXX
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	STOT RE 2 (H373)	-	-	-	01-2119456816-
0.1 - <1 %			Acute Tox. 4 (H302)				28-XXXX
2-(2-Butoxyéthoxy)éthan ol 0.1 - <1 %	203-961-6	112-34-5	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119475104- 44-XXXX
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 0.01 - <0.05 %	220-120-9	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	1	-	01-2120761540- 60-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one (3:1) [C(M)IT/MIT] <0.0015 %		55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	100	100	01-2120764691- 48-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

[[]C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

[[]I] - Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022

Numéro de révision 2.01

Nom chimique	EC No	CAS No		DL50 par voie cutanée mg/kg		Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	1	-	-
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	500	-	1	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)étha nol	203-961-6	112-34-5	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9	2634-33-5	670	-	0.25	-	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]		55965-84-9	100	87.12	0.33	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	В
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Transporter la

victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la

peau avec de l'eau et du savon.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021 Numéro de révision 2.01

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

Date de révision 08-iuil.-2022

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser l'équipement de protection individuel requis. sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

BCLP; Belgique - FR Page 4/15

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Température de stockage recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Date de révision 08-juil.-2022

Numéro de révision 2.01

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Ethylène glycol	TWA: 20 ppm	MLV: 40ppm - 15 minutes
107-21-1	TWA: 52 mg/m ³	MLV: 104mg/m ³ - 15 minutes
	STEL: 40 ppm	MLV: 20ppm - 8 hours
	STEL: 104 mg/m ³	MLV: 52mg/m ³ - 8 hours
	*	S*
Titane (dioxyde de)	-	TWA: 10 mg/m ³
13463-67-7		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm
112-34-5	TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 67.5 mg/m ³
	_	STEL: 15 ppm
		STEL: 101.2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNE	L)		
Titane (dioxyde de) (13463-67-	7)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Ethylène glycol (107-21-1)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m³		

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour		

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022 Numéro de révision 2.01

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Ethylène glycol (107-21-1)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour		
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m³		

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m ³		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour		

Predicted No Effect Concentration Aucune information disponible. **(PNEC)**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Ethylène glycol (107-21-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	37 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	3.7 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	4.03 μg/l			
Eau de mer	0.403 μg/l			
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l			
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l			
Sédiments marins	4.99 μg/l			

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Terrestre 3 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le

contact avec les yeux. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN

Date de révision 08-iuil.-2022

Numéro de révision 2.01

Porter des gants de protection. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Protection des mains

> Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de

détérioration du matériau des gants. Vêtements de protection adaptés.

Protection de la peau et du

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Pâte Couleur Blanc

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Val<u>eurs</u> Remarques • Méthode 0°C

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

pН

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique $> 21 \text{ mm}^2/\text{s}$

Aucune donnée disponible Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Miscible

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité relative 1.57

Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité 1.57

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucun(e) connu(e)

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-iuil.-2022

Numéro de révision 2.01

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV (%)

Aucune donnée disponible 23 g/L

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

dangereux stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BCLP; Belgique - FR Page 8 / 15

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022 Numéro de révision 2.01

Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus)4 h
Ethylène glycol	ATE 500 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 2.5 mg/L (Rat)6 h
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	=5660 mg/kg (Rattus)	= 2700 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	ATE = 0.25 mg/L
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo l-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	-	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la	- 1	Cutané(e)			Non irritant
peau					

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	Œil			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	-----------

BCLP; Belgique - FR Page 9 / 15

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
cutanée			cutané
OECD Test No. 429: Skin	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
Sensitisation: Local Lymph Node			cutané
Assay			

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 08-juil.-2022

Numéro de révision 2.01

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les		Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Titane (dioxyde de)	LC50 (96h)	-	-	-		
13463-67-7	>10000 mg/l					
	(Cyprinodon					
	variegatus)					
	OECD 203					
Ethylène glycol	EC50: 6500 -	LC50 96 h =	EC50 = 10000	EC50:		
107-21-1	13000mg/L (96h,	16000 mg/L	mg/L 16 h	=46300mg/L		
	Pseudokirchneri	(Poecilia	EC50 = 620	(48h, Daphnia		
	ella subcapitata)	reticulata static)	mg/L 30 min	magna)		
			EC50 = 620.0			
			mg/L 30 min			
2-(2-Butoxyéthoxy)étha	EC50: >100mg/L	LC50:	-	EC50:		
nol	(96h,	=1300mg/L (96h,		=2850mg/L (24h,		
112-34-5	Desmodesmus	Lepomis		Daphnia magna)		

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022

Numéro de révision 2.01

<u>__</u>

	subspicatus)	macrochirus)		EC50: >100mg/L		
				(48h, Daphnia		
				magna)		
Benzisothiazoline-3-one	EC50 3Hr	LC50 (96hr) 2.15	-	EC50(48hr) 2.94	1	
[BIT]	13mg/l (activated	mg/l Cyprinodon		mg/l (Daphnia		
2634-33-5	sludge) (OECD	variegatus EPA		Magna) OECD		
	209)	540/9-85-006		202		
mélange de	EC50 (72h)	EC50 (96h) =	-	EC50 (48h) =0.1	100	100
5-chloro-2-méthyl-2H-is	=0.048 mg/L	0.22 mg/L		mg/L (Daphnia		
othiazol-3-one et	(Pseudokirchner	(Oncorhynchus		magna) (OECD		
2-méthyl-2H-isothiazol-	iella subcapitata)	mykiss) (OECD		202)		
3-one (3:1)	(OECD 201)	211)				
[C(M)IT/MIT]						
55965-84-9						

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
dégagement de CO2 (TG 301 B)			-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	0.7
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne		
	s'applique pas		
Ethylène glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne		
	s'applique pas		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne		
	s'applique pas		
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB		
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	La substance n'est pas PBT/vPvB		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]			

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021 Numéro de révision 2.01

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

Page 12/15

Date de révision 08-iuil.-2022

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque: Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé Sans objet 14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Polluant marin 14.6 Dispositions spéciales 14.7 Transport maritime en vrac

Aucun(e) Sans objet

selon les instruments de l'OMI

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR) 14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Non réglementé Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour

Non réglementé Sans objet

l'environnement 14.6 Dispositions spéciales

Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-juil.-2022 Numéro de révision 2.01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	55. 75.

par CAS 112-34-5 à usage restreint dans les produits en aérosol vendus au grand public. Les produits destinés au grand public avec un niveau supérieur à 3% doivent être étiquetés "Ne pas utiliser dans les équipements de pulvérisation de peinture".

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

Date de révision 08-iuil.-2022

Numéro de révision 2.01

._____

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes assigned to an entry

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relating to the classification and labelling of mixtures

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul

BOSTIK A750 EXTERIOR ACRYLIC BLANC

Remplace la version: 28-oct.-2021

·

Date de révision 08-iuil.-2022

Numéro de révision 2.01

Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 08-juil.-2022

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 15

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité